

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 176

**Artikel:** Un choix pour la gauche jurassienne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015887>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU JURA

# Un choix pour la gauche jurassienne

*Les communes du Jura, les organisations populaires, les partis, en particulier ceux de gauche, les syndicats, vont-ils laisser la seule « Association pour la défense des intérêts du Jura » (ADIJ) prendre en main la vaste question du développement économique et social du Jura ? Cette question prend aujourd'hui une importance extrême. L'ADIJ — qui prétend jouer le rôle de chambre économique du Jura — s'apprête à faire ratifier par son assemblée générale du 13 mai prochain à Moutier la création d'un secrétariat permanent, première pièce d'un appareil destiné à lui permettre de jouer un rôle plus efficace dans l'orientation du développement régional.*

### Les « intérêts » de l'ADIJ

Pour saisir toute la portée de l'événement, pour ne pas dire de l'opération, il faut savoir que l'ADIJ représente une association assez particulière. Tous les leviers de commande sont entre les mains de membres souvent influents du Parti radical jurassien, lui-même directement lié aux milieux industriels et à tout ce qui compte en matière d'officialité dans le Jura.

Un petit exemple tout récent révèle bien de quel bois se chauffe l'ADIJ. Lors de sa dernière séance, son comité central a décidé d'attribuer une subvention au « Comité d'action jurassien et biennois en faveur d'une économie saine », comité qui s'employa en décembre dernier à faire campagne en faveur de la fameuse loi cantonale d'encouragement à l'économie, loi combattue dans le

Jura par les partis de gauche et le Rassemblement jurassien. Acceptée dans l'ensemble du canton cette loi fut finalement repoussée par 7197 voix contre 5756 dans le Jura. animateur de ce fameux comité d'action : M. Paul Schoch, Delémont, porte-parole du Vorort dans le Jura.

### Une lacune réelle

La revendication de l'ADIJ relative à la mise en place d'un secrétariat permanent, dont le fonctionnement (une centaine de milliers de francs) devrait être assuré par les contributions de l'Etat et des communes, a un mérite : celui de mettre en évidence l'absence dans le Jura d'un organisme d'études, de recherches et, surtout, de coordination dans les domaines du développement régional et de l'aménagement du territoire.

La question centrale revient donc à se demander si un tel organisme doit être placé aujourd'hui sous le contrôle exclusif de l'ADIJ. Cette question s'adresse plus directement aux partis de gauche et aux syndicats qui ne paraissent pas avoir mesuré toute la portée de l'initiative que s'apprête à prendre l'ADIJ.

Face au projet de cette dernière, le moment est venu d'agir très rapidement. Il s'agit notamment de court-circuiter l'opération de l'ADIJ, mais aussi, et cela nous paraît essentiel, de relancer le débat avec comme objectif la création d'une sorte d'« Office jurassien du développement économique et social et de l'aménagement du territoire », réellement représentatif et placé sous contrôle démocratique.

### Une conjonction favorable

Rarement sans doute la conjonction des événements n'a été aussi favorable à l'ouverture d'un tel débat.

Il y a d'abord la perspective du fameux projet de « statut du Jura », puis tous les efforts, pour l'instant parcellisés, qui se manifestent en faveur du

développement régional : nouvel essor de l'Office jurassien du tourisme, grâce à une subvention d'environ 200 000 francs; mise en application de la loi cantonale sur l'encouragement à l'économie; désignation d'un adjoint jurassien au « délégué cantonal au développement »; création des syndicats de communes, etc.

Il y a ensuite à l'horizon tous les besoins et problèmes directement liés au développement régional et à l'aménagement du territoire : projet de route transjurane, avenir des Franches-Montagnes, nécessité de promouvoir des actions spécifiques concertées au niveau des communes, difficultés de ces mêmes communes dans le domaine des finances, etc.

### Idée pour un projet

Les associations et commissions de toutes sortes foisonnent dans le Jura. Leurs actions demeurent toutefois terriblement sectorielles et non coordonnées.

L'inefficacité relative des organismes œuvrant déjà sur le terrain et l'absence d'un organe de travail d'études et de recherches au service de la collectivité, doivent servir de prétexte à la détermination de la nature et des fonctions de l'institution à mettre en place.

De manière schématique, cette institution à laquelle il faudra bien trouver un nom, devra jouer les rôles suivants :

- documentation et recherches au service de la députation jurassienne, des communes, des partis, syndicats et associations en place;
- animation et promotion du développement économique et social avec intégration éventuelle en son sein du bureau jurassien d'aménagement du territoire et de l'adjoint au « délégué économique »;
- coordination et concertation entre les différents partenaires : députation, partis, communes, associations, etc.

*Sa composition ?* Avant tout organe de recherches, de travail sur des possibilités de choix, d'études prospectives, cet office devra être composé de spécialistes, employés à plein temps, représentant diverses disciplines : économiste, sociologue, juriste, aménagiste, etc.

### **L'interlocuteur jurassien**

*Ses pouvoirs ?* Il ne s'agit pas ici de sombrer dans les illusions. Toutefois un tel office pluridisciplinaire s'avérerait extrêmement précieux au niveau déjà de l'information de la collectivité. Il aurait en outre le pouvoir de formuler diverses possibilités de choix face aux problèmes posés par le développement économique et l'aménagement du territoire. Enfin il serait l'« interlocuteur jurassien » des organismes similaires existant dans les autres cantons et régions du pays — nous pensons aux montagnes neuchâteloises, à la « Regio basiliensis », à la « Regio biennensis » — et des organes fédéraux créés ou à créer, au niveau de la Confédération.

*A qui l'initiative ?* Une possibilité est aujourd'hui ouverte : celle de l'apparition d'une association des communes jurassiennes. Une motion est pendante devant le Conseil de ville de Moutier. Son auteur invite l'exécutif local à tout mettre en œuvre pour créer une telle association. La création de l'Office pourrait constituer pour elle le premier objectif concret à atteindre. Cet objectif pourrait également être le fait d'un Conseil jurassien économique et social (à créer lui aussi) ouvert à tous les partenaires : communes, partis, syndicats, associations existantes.

### **L'alternative**

Voilà le dossier ouvert. Alors, l'ADII seule ou une réaction des partis de gauche et des syndicats en faveur de la création d'un « Office jurassien du développement régional », placé sous contrôle démocratique et dont le fonctionnement devrait être assuré par les pouvoirs publics ?

## **Gerassimos Notaras dans les cachots des colonels depuis octobre 1967**

Gerassimos Notaras, trente-sept ans, marié à une Lausannoise.

Etudes universitaires à l'Ecole des sciences sociales et politiques de Genève. Doctorat à Lausanne.

Professeur associé à l'Université de Lausanne pendant huit ans. Etudiant et collaborateur du professeur Jean Meynaud, qui a publié avec Notaras et P. Merlopoulos une étude devenue classique : *Les forces politiques en Grèce*, un document qui date de 1965.

Retourné en Grèce, Notaras prend une part importante aux travaux du département de recherches sociales et économiques et à ceux de l'Institut pédagogique créé sous Georges Papandréou. Les étudiants avaient obtenu que le 14 % du budget national soit investi dans la promotion de l'enseignement : après le coup d'Etat de 1967, l'Institut est fermé et les nouveaux livres d'école brûlés.

Arrêté le 23 octobre 1967, jugé avec vingt co-accusés, Gerassimos Notaras est condamné à huit ans de prison, en juillet 1968, après avoir subi la torture dans les cachots de la sûreté et sur le croiseur « Elli ». Son cas est longuement évoqué par l'avocat anglais, M. Marecco, membre de la commission d'enquête, au Conseil de l'Europe.

En octobre 1969 déjà, une requête destinée au CICR et aux Ligues des droits de l'homme, signée par quarante-deux prisonniers politiques de la prison d'Egine, appartenant au monde de la science, du droit, de l'enseignement et de la magistrature, en appelle à la conscience de

l'opinion internationale pour sauver Alexandre Panagoulis, torturé pendant quatre-vingt-trois jours et dont on ne sait plus rien, et dénonce « le traitement ignoble » infligé aux détenus politiques. L'un des signataires de la requête est Gerassimos Notaras.

A fin 1970, une lettre signée par 33 détenus politiques de la prison d'Egine parvient jusqu'à nous. Elle invite les jeunes Grecs à lutter contre la tyrannie et exhorte le monde « libre » d'assister le peuple grec dans sa lutte. L'un des signataires du message est Gerassimos Notaras.

En février 1972, un long texte émanant de onze prisonniers politiques incarcérés dans la prison de Trikkala (Thessalie), condamnés à de lourdes peines de réclusion par les tribunaux militaires d'exception pour leur action dans la résistance parvient à l'étranger. Il s'agit d'une étude courageuse et lucide sur les problèmes cruciaux qui se posent actuellement en Grèce. Les prisonniers mettent le monde en garde contre la pseudo-libéralisation du régime des « colonels ». Le document est encore signé par Notaras, transféré d'Egine à Trikkala.

La voix de Notaras a été entendue, du fond même de ses prisons, à plusieurs reprises.

L'expérience montre que la junte est loin d'être insensible à l'image que l'étranger se fait d'elle. C'est bien sous la pression de l'opinion internationale que les camps de déportation ont été supprimés. En Grèce, les adversaires de la dictature demandent au monde de ne pas les abandonner, de continuer à défendre leur cause.

Il est donc faux de prétendre qu'en exigeant ouvertement la libération de Notaras et l'amnistie de tous les prisonniers politiques sans exception, on ne fait que durcir la position des dictateurs grecs.